

Réunion du Conseil Municipal – 10 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire, à la salle Madeleine Jotte, sous la présidence de Monsieur Arnaud MAUPOINT, Maire d'Aizier.

Présents : MAUPOINT Arnaud, MARÉCHAL Isabelle, DUPRÉ Alexandre, PENELLE Stéphane, GUÉRIN Sabrina, LENOIR Laëtitia, MOREL Jacques

Absents excusés : ROCHE Didier (donne procuration à MOREL Jacques), HANIN Hervé (donne procuration à MAUPOINT Arnaud), CARL Aline (donne procuration à LENOIR Laëtitia), MARÉCHAL Jean-Luc (donne procuration à MARÉCHAL Isabelle)

Monsieur Alexandre DUPRÉ est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du compte rendu de conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance du 24 juin 2020, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Deux remarques sont soulevées :

- Remerciements

M. le Maire souhaite que dans la partie des questions diverses, les remerciements à la suite de l'installation de la boîte à livres soit rédigée comme suit : « M. le Maire tient à remercier en premier lieu la famille Hanin pour cette initiative et pour sa mise en œuvre notamment pour la fabrication, l'installation et la communication mais aussi pour le don de livres initial. M. le Maire tient à remercier également M. Christophe Foliot pour son appui technique dans cette mise en œuvre ».

- Restaurant

M. MOREL souhaite la reformulation suivante : « M. le Maire a rencontré l'exploitant restaurateur du Relais des Chaumières pour l'informer que le conseil municipal lui demande de régler les factures de la société LANEF relatives au déplacement du technicien et à la réparation du moteur défectueux ».

Ces deux remarques soulevées, M. le Maire demande que le compte rendu soit corrigé et amendé de ces deux remarques. Le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 24 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

Votants : 11 (dont 4 par procuration) Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

2. Procès-verbal de la désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire a indiqué que conformément à l'article L. 284 du code électoral, le cas échéant, l'article L. 290-1 ou L. 290-2, le conseil municipal devait élire un délégué et trois suppléants.

Élection du délégué :

M. MAUPOINT Arnaud né le 18/05/1984 à Pont-Audemer a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Élection des suppléants:

Mme MARÉCHAL Isabelle née le 23/06/1969 à Harfleur,
Mme GUÉRIN Sabrina née le 27/03/1978 à Harfleur,
M. DUPRÉ Alexandre né le 26/11/1980 à Paris 13^{ème},
ont été proclamés élus au 1^{er} tour et ont accepté le mandat.

Votants : 11 (dont 4 par procuration) Pour : 11 (dont 4 par procuration) Contre : 0 Abstention : 0

QUESTIONNES ET INFORMATIONS DIVERSES

- Problème des ordures ménagères

M. le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes Roumois Seine a avisé la commune du non ramassage des ordures ménagères le jeudi 9 juillet 2020 pour les habitations situées Route de Saint Thomas. La cause de ce non-ramassage est l'obstruction de la voie publique par des arbres non taillés empêchant le passage du camion de ramassage.

M. le Maire informe avoir pris contact avec les propriétaires par courrier afin que les travaux soient effectués dans les plus brefs délais.

- Dégradation du Quai

M. le Maire informe que des feux ont été allumés en soirée ces derniers temps sur le Quai de Seine et que des débris et détritus ont été retrouvés, notamment une tôle ondulée qui couvrait un foyer pour l'éteindre. M. le Maire indique également qu'il a constaté que des jeunes ados de la commune entretenait un feu lors d'un pique-nique un soir. Il leur a été demandé d'éteindre le feu et de ne plus recommencer, en leur indiquant les risques encourus.

Le conseil municipal indique à M. le Maire que la prochaine fois il est recommandé de se rendre à plusieurs

conseillers afin de faire ces constatations et d'intervenir auprès des individus qui ont ce genre de comportements. Par ailleurs, M. le Maire indique que le budget primitif 2020 prévoira en investissement les crédits nécessaires à l'installation d'un panneau à l'entrée du Quai afin de rappeler les règles en vigueur à cet endroit.

- **Stationnement Centre Bourg**

M. MOREL informe le conseil que lors de leur opération de contrôles routiers du dimanche 05 juillet 2020, il a pu échanger avec des gendarmes présents sur la dangerosité du stationnement en centre bourg. M. MOREL indique que selon les gendarmes, l'application d'une simple bande jaune en bordure de trottoir suffirait à rendre le stationnement interdit.

M. le Maire répond que la réflexion sur l'aménagement du carrefour est en cours afin de concilier le stationnement des habitants et la visibilité nécessaire à la bonne circulation et à la sécurité. Des crédits seront proposés dans le budget primitif 2020 afin de prévoir des aménagements.

Séance levée à 19h00